

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7220

présenté par

M. Vermorel-Marques, M. Ray, M. Viry, M. Forissier, Mme Corneloup, Mme Anthoine,
M. Brigand, Mme Valentin, M. Dubois, M. Descoeur, Mme Louwagie, M. Bazin et M. Bourgeaux

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.